

Catherine Demolis
Chemin Adolphe-Pasteur 30
1209 Genève

Régie Pilet & Renaud SA
Boulevard Georges-Favon 2
1204 Genève

Genève, le 23 avril 2016

Concerne : Immeuble sis au 28 Chemin Adolphe-Pasteur (propriétaire B. Prudent)

Madame, Monsieur,

Habitante du 30 Ch. A-Pasteur, je vous ai téléphoné plusieurs fois en été 2015 pour vous demander de faire ramasser les ordures qui jonchent l'arrière de votre terrain qui jouxte avec le mien. Des odeurs nauséabondes, dues à des sacs d'ordure et à des papiers toilette, envahissent l'espace lorsqu'il fait chaud. Rien n'a été fait à ce jour. Le verre qui jonchait le sol suite à la démolition des fenêtres et du toit a été ramassé, c'est tout.

Maintenant suivant les changements de pression atmosphérique se sont des odeurs d'égout qui se répandent. Renseignement pris auprès de spécialistes, il semblerait que ce soit le siphon des WC de votre maison inhabitée qui en est la cause et qui devrait être bétonné afin d'éviter les odeurs. Cette maison est visiblement insalubre et je vous demande instamment de faire le nécessaire dans les jours qui viennent.

Assurée de votre compréhension, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

Catherine Demolis

Catherine Demolis
Chemin Adolphe-Pasteur 30
1209 Genève

Recommandé
Régie Pilet & Renaud SA
Boulevard Georges-Favon 2
1204 Genève

Genève, le 8 août 2016

Concerne : Immeuble sis au 28 Chemin Adolphe-Pasteur (propriétaire B. Prudent)

Madame, Monsieur,

Rentrée hier de vacances, je suis consternée d'apprendre que le jeune homme, Monsieur D. Simon, installé avec sa caravane sur votre parcelle, risque l'expulsion. Car, suite à ma missive du 23 avril 2016 et à de nombreux téléphones, rien n'a jamais été entrepris de votre part pour assainir le terrain. Depuis que cet étudiant s'est installé, à savoir autour du 27 avril, il n'y a non seulement plus d'odeurs nauséabondes, mais en sus, plus de « dealers » qui sautent pardessus le portail de M. Prudent et passent ensuite dans mon jardin !

Puisque vous n'aviez rien entrepris pour remédier à la situation, j'avais parlé avec un responsable du service d'hygiène du Canton début avril 2016 et lui avais demandé les modalités d'intervention pour faire assainir votre parcelle jonchée d'immondices. C'est suite à cette démarche que je vous avais envoyé ma première lettre en recommandé. Tout ceci avant l'arrivée de Monsieur Simon qui a pris sur lui le nettoyage du tout (deux bonnes journées de travail). Il devrait être remercié, voire rétribué pour tout ce qu'il a fait, et non pas expulsé !

Je soutiens inconditionnellement la présence de Monsieur Simon sur cette parcelle, car cela sécurise le quartier. S'il devait partir, tout recommencerait comme avant et je serai obligée de porter plainte.

Avec mes cordiales salutations

Catherine Demolis

Copie à Barth et Patek, avocats et M. Prudent

